

Rapport du conseil communal du 29 mai 2020

1. ERMG

a) Organisation scolaire cadre 2020/2021

Monsieur Romain ASSELBORN, directeur de l'Ecole régionale de Musique Grevenmacher, fournit des explications. Selon le Ministère, les cours de musique peuvent être repris à partir de septembre. L'école de musique peut accueillir un maximum de 750 élèves. Jusqu'à présent, 708 élèves sont inscrits. Le nombre exact d'inscriptions ne peut être déterminé qu'en septembre. Monsieur Romain ASSELBORN, salue le fait que, malgré la pandémie liée au corona, plusieurs élèves se sont réinscrits pour la prochaine année scolaire.

A l'heure actuelle, les cours de musique sont suspendus en raison de la pandémie. Cependant, une confirmation officielle du Ministère, que les cours individuels peuvent être repris à partir du 8 juin, est attendue.

Madame Martine COGNIOUL-LOOS (CSV), conseillère, remercie tous les chargés de cours de l'école de musique pour leur engagement en ce qui concerne la recherche de solutions et d'alternatives en relation avec les cours de musique pendant la pandémie. Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, se rallie aux remerciements et félicite les chargés de cours pour leur engagement et pour les nombreuses contributions musicales pendant la crise. Lesdites contributions ont été publiées sur la page Facebook de la commune et ont connu du succès.

L'organisation scolaire cadre est approuvée à l'unanimité par le conseil communal.

b) Approbation d'un contrat de louage de service à durée déterminée

Approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

c) Décision de principe concernant la rémunération des remplacements à longue durée à l'ERMG

Le collège échevinal propose de payer non seulement les heures réellement prestées dans le cadre du remplacement, mais également les vacances scolaires (hormis les vacances scolaires d'été) avec une tâche hebdomadaire identique. Cette décision de principe est approuvée à l'unanimité par le conseil communal.

2. Enseignement fondamental : Propositions de réaffectation liste 1

2 postes sont à occuper.

3. Création d'un crédit spécial : 100.000.-€

En raison de la pandémie, aucune manifestation n'a pu avoir lieu. Afin de compenser la perte financière, une aide financière supplémentaire sera accordée sous forme de soutien par le conseil communal. Monsieur René SERTZNIG (DP), conseiller, se renseigne si le crédit spécial sera versé selon des critères. Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, répond par l'affirmative. Le crédit est approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

4. Subsides

Union commerciale Grevenmacher: 50.000.-€.

Le collège échevinal propose d'accorder un subside extraordinaire à l'Union commerciale Grevenmacher pour soutenir les actions de promotion des commerces locaux.

Tae Kwon Do : 650.-€.

Remplacement de matériel.

Ski nautique : 5.000.-€.

Participation financière à l'acquisition d'un nouvel bateau à moteur. En contrepartie, le logo de la commune décore le bateau.

5. Acte de vente portant sur un immeuble

L'acte porte sur une maison sise à Grevenmacher, 32, rue Ste-Catherine. La vente a lieu dans un but d'intérêt public, à savoir l'agrandissement futur de la Maison relais et des infrastructures scolaires. Approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

6. Abrogation de la décision concernant la suspension du paiement des taxes dans les différents secteurs et zones pendant l'état de crise

Approuvée à l'unanimité par le conseil communal.

7. Approbation d'un règlement de circulation.

Le centre de soins avancés fermera ses portes le 29 mai. Le parking devant le centre culturel et l'avenue Prince Henri sera à nouveau ouvert à la circulation. Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, profite de l'occasion pour remercier une fois de plus tous les acteurs en relation avec le centre de soins. Approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

8. Projet des cartes et zones inondables et des cartes des risques d'inondation : avis du conseil communal

Monsieur Pierre-Nicolas CRESPIN du service technique fournit des explications. Aucune prise de position écrite n'a été soumise par les citoyens dans le délai imparti. Toutefois, une prise de position a été soumise dans le cadre de la refonte du PAG. Le conseil communal prend position quant aux cartes et zones inondables et des cartes des risques d'inondation : Il n'a pas émis de remarque spécifique quant à l'étendue des zones d'expansion de la crue extrême mais a signalé quelques oublis et imprécisions graphiques ou sémantiques en ce qui concerne notamment les différentes catégories d'activités urbaines, les établissements Seveso ou encore les bâtiments sensibles potentiellement impactés.

9. Etat des restants 2019 à recouvrer

Monsieur André HAAS, receveur, fournit des explications quant à l'état des restants 2019 à recouvrer. Le document est approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

10. Titres de recettes 2019

Les titres de recettes de l'année 2019 sont approuvés à l'unanimité par le conseil communal.

11. Informations par le collège échevinal sur les dossiers en cours

Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre :

- ❖ Discussion sur la situation financière de la Ville de Grevenmacher en raison des pertes financières causées par la crise corona: pertes concernant les recettes liées à l'impôt commercial et au fonds de dotation communal, renonciation à l'augmentation des loyers, suspension du paiement des taxes de stationnement, dépenses liées à la lutte contre la pandémie liée au corona. Néanmoins, les investissements structurels doivent être poursuivis et entamés afin de soutenir les entreprises qui souffrent énormément de la pandémie. Étant donné qu'en 2019, le collège échevinal avait présenté une bonne situation financière, notamment en ce qui concerne les dépenses ordinaires, la crise n'a pas un impact aussi important sur le budget de la commune de Grevenmacher que sur celui d'autres communes. Néanmoins, des économies doivent être réalisées. Divers projets, qui ne sont pas absolument nécessaires, seront reportés.
- ❖ Informations concernant le soutien financier du Ministère de l'Education pour la construction du nouveau Centre culturel (volet école de musique) : 6.705.702.-€.
- ❖ Informations concernant le bain en plein air : Après consultation entre les membres du conseil communal quant à l'ouverture, les points suivants ont été décidés : Le bain en plein air ouvrira ses portes le 15 juin. Une condition essentielle de l'ouverture est la mise en place d'un concept de sécurité. Les visiteurs doivent respecter strictement les règles de

conduite et sanitaires (nombre maximal de visiteurs, réglementation concernant les distances et la durée maximale de séjour et d'utilisation). Il y a lieu de recourir à des agents de sécurité afin de remédier à des perturbations éventuelles. Informations concernant le hall sportif "op Flohr": Le hall peut être réutilisé à condition que les mesures de sécurité soient respectées.

Monsieur Marc KRIER (déi gréng), échevin:

- ❖ SIGRE / Sacs Valorlux : 22 communes se sont prononcées pour une couleur et une procédure uniformes pour les sacs Valorlux. Actuellement, les sacs roses sont utilisés dans les différentes communes, mais uniquement dans le cadre d'un projet pilote. Les emballages, tels que les pots de yaourt, peuvent être jetés dans lesdits sacs. Les communes ont décidé d'attendre l'introduction définitive des sacs roses (probablement en janvier 2021). A partir de cette date, une procédure uniforme peut être envisagée.
- ❖ Convention "Naturpark Müllertal" : Informations concernant l'estimation budgétaire en relation avec les activités du Naturpark Müllertal. Ces mesures comprennent le plan de protection des eaux, le plan de fumure, les consultations, les statistiques, les analyses de sol, le bureau d'étude, les zones de protection des eaux, la protection des sources. La plupart des mesures sont soutenues par l'Administration des eaux.

12. Questions au collège échevinal

Monsieur Claude WAGNER (DP), conseiller:

- ❖ Étudiants / Commune : regrette le fait, qu'en raison de la situation actuelle liée au corona, il ait été décidé de ne pas recourir à des étudiants. Les travaux d'entretien au sein du bain en plein air, voire des travaux jardiniers peuvent être effectués tout en respectant la distance requise et dans le respect des mesures de sécurité. Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, informe que par les mesures de sécurité liées à la pandémie, la commune ne recrute pas d'étudiants.
- ❖ Se renseigne quant aux travaux de réfection de la piste "Op Flohr" : Monsieur Marc KRIER (déi gréng), échevin, informe que lesdits travaux commenceront à la fin du mois de juin. Monsieur Claude WAGNER (DP), conseiller, se renseigne pourquoi les travaux en question n'ont pas été réalisés pendant la phase de confinement. Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, informe que cette option a été analysée, mais n'a pas été possible pour diverses raisons.

Monsieur René SERTZNIG (DP), conseiller:

- ❖ Concernant la discussion sur la situation financière de la Ville de Grevenmacher en raison des pertes financières causées par la crise liée au corona : il regrette que la discussion n'ait pas figuré à l'ordre du jour, mais ait été mentionnée par Monsieur le bourgmestre sous le point « divers ». En ce qui concerne la situation financière de la Ville de Grevenmacher, et notamment les dépenses ordinaires, Monsieur René SERTZNIG (DP), conseiller, remarque que le collège échevinal n'a pas tenu compte d'éventuelles augmentations de prix de 5 à 10 % dans le secteur de la construction. Ce fait a des répercussions sur les investissements. Il fait appel au collège échevinal de prévoir la mise en œuvre des investissements nécessaires et prioritaires en raison de la situation exceptionnelle. Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, informe que des discussions ont eu lieu avec le Ministère de l'Intérieur concernant les augmentations des prix dans le secteur de la construction. La non-réalisation des projets/investissements prévus, aurait un impact négatif sur le secteur de la construction. Des faillites deviendraient donc inévitables. Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, propose une séance de travail avec le conseil communal afin de discuter des économies possibles et de la mise en œuvre des projets prioritaires.

Madame Lynn MANTZ (LSAP), conseillère :

- ❖ Crédit spécial pour les associations locales : elle se renseigne quant au moment de publication de l'information dudit crédit aux associations locales. Monsieur Léon GLODEN

(CSV), bourgmestre, informe que des critères doivent d'abord être établis. Les associations seront informées dès que possible.

Martine COGNIUOL-LOOS (CSV), conseillère :

- ❖ Se renseigne quant à l'arrêt de construction en relation avec le chantier dans la "rue de Trèves - Laurentiusstuff". Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, informe que les travaux ont été effectués de manière incorrecte. En outre, le pignon risque de se détacher.
- ❖ Salue la grande variété de fleurs et de plantes qui embellissent la Ville de Grevenmacher, notamment les orchidées sauvages qui poussent à différents endroits.

Madame Carine SAUER (CSV), conseillère :

- ❖ Salue le réaménagement du rond-point près du Kulturhuef.
- ❖ Informe que l'éclairage public près du Syndicat d'Initiative / Restaurant Savory, est souvent ignoré et renversé par les usagers de la route lors des marches arrière. Elle se renseigne sur la possibilité d'attacher un panneau visible à l'éclairage. Monsieur Yves CHRISTEN, du service technique, se charge de l'affaire.

Madame Liane FELTEN (CSV), conseillère :

- ❖ Salue l'installation des nouveaux bancs au cimetière. Dans ce contexte, elle se renseigne sur la possibilité de prévoir un inventaire en ce qui concerne le placement d'autres bancs à différents endroits de Grevenmacher. Elle évoque qu'il faut prévoir suffisamment de places assises, notamment pour les personnes âgées. Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, informe que la commission du 3^e âge sera chargée de cette proposition.
- ❖ Kulturhuef : Réouverture du Musée et du "Kulturhuef Bistro". En ce qui concerne le cinéma, toutes les mesures de sécurité nécessaires seront actuellement prises et mises en œuvre. L'ouverture aura lieu prochainement.